

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALESEXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERESDate convocation
13/05/2022Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 4
Nombres de membre Absents : 7
Nombre de procurations : 2
Nombre de votants : 6Date Affichage
13/05/2022

Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : DABOUIS N, LAUBRAY. J, VAILLS S.

Absents excusés : CORREIA J. J MIRAN P, : PICHEYRE V, DOMINGO J. D

Absents : BADIE F., PUJOL D., BRILLIARD M.

Procurations : PICHEYRE V. à DABOUIS N. , DOMINGO J.D à PETITQUEUX P.

Selon la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 et le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié détaillent les règles applicables.

Le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs

Objet de la Délibération**CONVENTION AVEC LE SIVM DU CAPCIR HAUT CONFLENT**

Monsieur le Maire rappelle que la mairie de Formiguères ne dispose plus de balayeuse pour l'entretien du village, le SIVM du Capcir Haut Conflent propose de mettre à disposition une balayeuse mécaniques pour l'entretien des voies communales, l'agent est mis à disposition avec la balayeuse.

Le prix proposé est de 70€TTC /Heure.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*,

APPROUVE la convention établie par le SIVM du Capcir Haut Conflent qui fixe la mise à disposition de la balayeuse et de l'agent à 70€TTC /Heure.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le SIVM du Capcir Haut Conflent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 19 mai 2022

Le Maire,
P. PETITQUEUX

